



Eco-ptz et credit d'impots en2011

Par **caste**, le **05/11/2014** à **09:19**

bonjour

je reviens sur cette question car je n'ai pas eu de reponse à ce sujet deja evoqué.

en 2011 j'ai fait des travaux (pose de fenetres isolantes et d'une chaudière a condensation)

ces travaux ont ete financés par un eco-ptz pour un montant de 18000euros env.

je pensais que je pouvais cumuler l'eco-ptz et le credit d'impot

j'ai donc noté sur ma declaration d'impots que j'avais fait un eco-pt z et j'ai declare le montant des travaux.

j'ai reçu en 2012 le credit d'impots d'un montant de 1800euros env.car je ne suis pas imposable.

aujourd'hui le fisc me reclame cette somme majorée de 10%

donc 2000euros env.

je vais me retrouver en difficultés financieres pour rembourser cette somme.

quelle injustice car le cumul eco-ptz et credit d'impots etait autorisé en 2009-2010-2013-2014 sauf 2011

que puis-je faire? qu'en pensez vous?

merci d'avance pour vos reponses